L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 9 OCTOBRE.

FEUILLETON.

FROMONT JEUNE

—ET—

RISLER AINE.

PAR ALPHONSE DAUDET,

Ouvrage couronné par l'Académie Française.

LIVRE DEUXIEME.

Un soir, à une pièce en vogue du Palais-Royal, parmi les femmes présentes des célébrités peintes, coiffées de chapeaux microscopiques, armées d'immenses éventails et dont les têtes fardées sortaient de l'ombre des baignoires dans l'échancrure des corsages comme des portraits vaguement animés, l'allure de Sidonie, sa toilette, sa façon de rire et de regarder furent très remarquées. Toutes les lorgnettes de la salle, guidées par ce courant magnétique si puissant sous le lustre, se dirigeaient peu à peu vers la loge qu'elle occupait. Claire finit par en être gênée; et, discrètement, elle fit passer à sa place son mari qui, par malheur, les avait accompagnés ce soir-là.

Georges, jeune, élégant à côté de Sidonie, avait l'air de son compagnon naturel, tandis que, derrière eux, Risler ainé toujours si calme, si éteint, semblait bien à sa place près de Claire Fromont qui gardait dans ses vêtements un peu sombres comme un incognito d'honnête femme au bal de l'Opéra.

En sortant, chacun des deux associés prit le bras de sa voisine. Une ouvreuse dit à Sidonie, en parlant de Georges: "Votre mari....." et la petite femme en eut un rayonnement de plaisir.

Votre mari!

Ce mot si simple avait suffi pour le bouleverser et remuer au fond de son cœur un tas de choses mauvaises. Pendant qu'ils traversaient les couloirs, le foyer, elle regardait Risler et madame "Chorche" marcher devant eux. L'élégance de Claire lui semblait écrasée, vulgarisée par la démarche lourde de Risler. Elle se disait: "Comme il doit m'enlaidir quand nous marchons ensemble!...." Et le cœur lui battait à l'idée du couple charmant, heureux, admiré qu'ils auraient fait, elle et ce Georges Fromont dont le bras frémissait sous le sien.

Alors, quand le coupé bien vint prendre les Fromont à la porte du théâtre, pour la première fois elle se mit à songer qu'après tout cette femme lui avait volé sa place et qu'elle serait dans son droit en essayant de la reprendre.

III.—LA BRASSERIE DE LA RUE BLONDEL.

Depuis son mariage, Risler avait renoncé à la brasserie. Sidonie aurait eu plaisir à le voir quitter la maison, le soir, pour un cercle élégant, une réunion d'hommes riches et bien mis; mais l'idée qu'il retournerait dans la fumée des pipes, vers les amis du temps passé, Sigismond, Delobelle, son père, cette idée l'humiliait, la rendait malheureuse. Alors il n'y alla plus et cela lui coûtait un peu. C'était presque un souvenir du pays, cette brasserie située dans un coin oublié du vieux Paris. Les voitures rares, des rez-de-chaussée à hautes fenêtres grillagées, des odeurs fraîches de droguerie, de produits pharmaceutiques donnaient à cette petite rue Blondel une vague ressemblance avec certaines rues de Bâle ou de Zurich. La brasserie était tenue par un Suisse, bourrée de gens de là-bas. Quand la porte s'ouvrait, à travers le brouillard des pipes, la lourdeur épaisse des accents du Nord, on avait la vision d'une immense salle basse avec des jambons pendus aux poutres, des tonneaux de bière alignés, de la sciure de bois jusqu'à mi-jambes, et sur le comptoir de grands saladiers de pommes de terre roses comme des châtaignes, des corbeilles de *prachtels* sortant du four tout saupoudrés de sel blanc sur leurs nœuds dorés.

Pendant vingt ans, Risler avait eu là sa pipe, une longue pipe marquée à son nom au râtelier des habitués, et sa table où venaient s'asseoir quelques compatriotes discrets, silencieux, qui écoutaient et admiraient, sans les comprendre, les interminables discussions de Chèbe et de Delobelle. Une fois Risler parti, ces deux derniers avaient à leur tour déserté la brasserie, pour plusieurs bonnes raisons. D'abord M. Chèbe habitait très loin maintenant. Grâce à la générosité de ses enfants il avait enfin réalisé le rêve de toute sa vie.

—Quand je serai riche, disait toujours le petit homme dans son triste appartement du Marais, j'aurais une maison à moi, aux portes de Paris, presque à la campagne, un petit jardin que je bêcherai, que j'arroserai moi-même. Cela vaudra mieux pour ma santé que toutes les agitations de la capitale.

Eh! bien, il avait à présent sa maison, et il ne s'y amusait pas, je vous jure.

C'était à Montrouge, sur le chemin de ronde: "Petit chalet avec jardin," disait l'écriteau dont le carton carré donnait une idée à peu près exacte des dimensions de la propriété. Les papiers étaient neufs et champêtres, les peintures toutes fraîches; un tonneau d'arrosage installé à côté d'un berceau de vigne-vierge jouait le rôle de pièce d'eau. Joignez à tous ces avantages qu'une haie seulement séparait ce paradis d'un autre "chalet avec jardin" tout à fait du même genre, où demeuraient le caissier Sigismond Planus et sa sœur. Pour madame Chèbe, c'était un voisinage précieux. Quand la bonne femme s'ennuyait, elle emportait des provisions de tricot et de raccommodages sous le berceau de la vieille fille qu'elle éblouissait du récit de ses splendeurs passées. Malheureusement son mari n'avait pas les mêmes distractions.

Tout allait bien encore les premiers temps. On était au cœur de l'été. M. Chèbe, continuellement en manches de chemise, faisait son installation. Le moindre clou à planter dans la maison était l'objet de réflexions oiseuses, de discussions sans fin. Pour le jardin, la même chose. Il avait d'abord décidé d'en faire un jardin anglais, pelouses toujours vertes, allées tournantes ombragées de massifs. Le diable, c'est que les massifs mettaient bien du temps à pousser.

—Ma foi! j'ai envie d'en faire un verger, disait l'impatient petit homme.

Et le voilà ne rêvant plus que bordures de légumes, haricots en ligne, pêchers en espalier. Il piochait des matinées entières, fronçant le sourcil d'un air préoccupé, s'essuyant le front ostensiblement devant sa femme pour se faire dire:

—Mais repose-toi donc....tu vas te tuer.

En fin de compte, le jardin resta mixte, fleurs et fruits, parc et potager; et chaque fois qu'il descendait dans Paris, M. Chèbe avait soin d'orner sa boutonnière d'une rose de son parterre.

Tant que le beau temps dura, les bonnes gens ne se lassèrent pas d'admirer les couchers de soleil derrière les fortifications, la longueur des jours, le bon air de la campagne. Quelquefois, le soir, les fenêtres ouvertes, ils chantaient à deux voix; et devant les étoiles du ciel qui s'allumaient en même temps que les lanternes du chemin de fer de ceinture, Ferdinand devenait lyrique. Mais quand la pluie arriva et qu'on ne put sortir, quelle tristesse! Madame Chèbe, parisienne consommée, regrettait les petites rues du Marais, ses courses au marché des Blancs-Manteaux, chez les fournisseurs du quartier.

Tout près de la vitre, à son poste d'observation et de couture, elle regardait le petit jardin humide où les volubilis en graine et les capucines défleuries se détachaient d'elles-mêmes des palissades d'un air d'accablement, la longue ligne droite des talus toujours verts, et un peu plus loin, au coin d'une rue, la station des omnibus de Paris avec tous les points de leurs parcours écrits en lettres tentantes sur les parois vernies. Chaque fois qu'un de ces omnibus s'ébranlait pour partir, elle le suivait de l'œil comme un employé de Cayenne ou de Nouméa contemple le paquebot qui retourne en France, faisait le voyage avec lui, savait à quel point il s'arrêtait, à quel autre il tournerait lourdement en frôlant de ses roues les vitres des boutiques....

Prisonnier, M. Chèbe devint terrible. Il ne pouvait plus jardiner. Le dimanche, les fortifications étaient désertes; il n'y avait plus moyen de se promener au milieu des familles d'ouvriers goûtant sur l'herbe, d'aller d'un groupe à l'autre, en voisin, les pieds dans des pantoufles brodées, avec l'autorité d'un riche propriétaire du voisinage. Cela surtout lui manquait, dévoré comme il était du désir qu'on s'occupât de lui. Dès lors, ne sachant plus que faire, n'ayant plus personne devant qui poser, personne pour écouter ses projets, ses histoires, le récit de l'accident arrivé au duc d'Orléans,—le pa[illegible]il, vous savez, lui était arrivé dans sa jeunesse—"[illegible]nfortuné Ferdinand accablait sa femme de repro[illegible]

—Ta fille nous exile.... ta fille [illegible] honte de nous......

On n'entendait que cela: "Ta fille.... ta fille.. ta fille.." Car, dans son irritation, contre Sidonie, il la reniait, laissant à sa femme la responsabilité de cette enfant monstrueuse et dénaturée. C'était un vrai soulagement pour la pauvre madame Chèbe, quand son mari montait dans un des omnibus de la station pour s'en aller relancer Delobelle dont la flânerie était toujours disponible, et déverser dans son sein toutes les rancunes qu'il avait contre son gendre et sa fille.

L'illustre Delobelle, lui aussi, en voulait à Risler, et disait volontiers de lui: "C'est un lâcheur...."

Le grand homme avait espéré faire partie du nouveau ménage, être l'organisateur des fêtes, l'arbitre des élégances. Au lieu de cela, Sidonie l'accueillait très froidement, et Risler ne l'emmenait même plus à la brasserie. Pourtant le comédien ne se plaignait pas trop haut, et toutes les fois qu'il rencontrait son ami, il l'accablait de prévenances et de flatteries; car il allait avoir besoin de lui.

Fatigué d'attendre le directeur intelligent, ne voyant jamais venir le rôle qu'il espérait depuis tant d'années, Delobelle avait eu l'idée d'acheter un théâtre et de l'exploiter lui-même. Il comptait sur Risler pour les fonds. Tout juste il se trouvait sur le boulevard du Temple un petit théâtre à vendre, par suite de la faillite de son directeur. Delobelle en parla à Risler, d'abord très vaguement, sous une forme tout à fait hypothétique: "Il y aurait un bon coup à faire...." Risler écoutait avec son flegme habituel, disant: "En effet, ce serait très bon pour vous...." Puis à une ouverture plus directe, n'osant pas répondre "non," il s'était réfugié derrière des "je verrai.... plus tard.... je ne dis pas".... et finalement il avait prononcé cette parole malheureuse: "Il faudrait voir les devis."

Pendant huit jours, le comédien avait pioché, fait des plans, aligné des chiffres, assis entre ces deux femmes qui le regardaient avec admiration et se grisaient de ce nouveau rêve. Dans la maison on disait: "M. Delobelle va acheter un théâtre." Sur le boulevard, dans les cafés d'acteurs, il n'était bruit que de cette acquisition. Delobelle ne cachait pas qu'il avait trouvé un bailleur de fonds; et cela lui valait d'être entouré d'une foule de comédiens sans emploi, de vieux camarades qui venaient lui taper familièrement sur l'épaule, se rappeler à lui.—Tu sais, ma vieille...." Il promettait des engagements, déjeunait au café, y écrivait des lettres, saluait du bout des doigts les gens qui entraient, tenait des colloques très animés dans des coins; et déjà deux auteurs rapés lui avaient lu un drame en sept tableaux qui lui "allait comme un gant" pour sa pièce d'ouverture. Il disait "mon théâtre!" et on lui adressait des lettres: "A M. Delobelle, directeur."

Quand il eut composé son prospectus, fait ses devis, il alla trouver Risler à la fabrique. Celui-ci très occupé lui donna rendez-vous rue Blondel; et le soir même Delobelle, arrivé le premier à la brasserie, s'installait à leur ancienne table, demandait une canette et deux verres, et attendait. Il attendit longtemps, l'œil sur la porte, frémissant d'impatience. Risler n'arrivait pas. Chaque fois que quelqu'un entrait, le comédien se retournait. Il avait mis ses papiers sur la table et les relisait avec des gestes, des mouvements de tête et des lèvres.

L'affaire était unique, splendide. Déjà il se voyait jouant—car c'était là le point essentiel,—jouant sur un théâtre à lui des rôles faits exprès pour lui, à sa taille et où il aurait tous les effets......

Tout à coup la porte s'ouvrit, et, dans la fumée des pipes, M. Chèbe parut. Il fit aussi surpris et vexé de voir Delobelle là que Delobelle l'était lui-même. Il avait écrit à son gendre le matin qu'il désirait l'entretenir très sérieusement et qu'il l'attendrait à la brasserie. C'était pour une affaire d'honneur, tout à fait entre eux, d'homme à homme. Le vrai de cette affaire d'honneur, c'est que M. Chèbe avait donné congé de la petite maison de Montrouge et loué rue du Mail, en plein quartier du commerce, un magasin avec entresol.... Un magasin!...Mon Dieu, oui....Et maintenant il était un peu effrayé de son coup de tête, inquiet de savoir comment sa fille le prendrait, d'autant plus que le magasin coûtait bien plus cher que la maison de Montrouge et qu'il y aurait quelques grosses réparations à faire en entrant. Comme il connaissait de longue date la bonté de son gendre, M. Chèbe avait voulu s'adresser à lui tout d'abord, espérant le mettre dans son jeu et lui laisser la responsabilité de ce coup d'Etat domestique. Au lieu de Risler, c'était Delobelle qu'il trouvait.

Ils se regardèrent en dessous, d'un œil mauvais, comme deux chiens qui se rencontrent au bord de la même écuelle. Chacun d'eux avait compris ce que l'autre attendait, et ils n'essayèrent pas de se donner le change.

—Mon gendre n'est pas là? demanda M. Chèbe en lorgnant les paperasses étalées sur la table, et soulignant le mot "mon gendre," pour bien indiquer que Risler était à lui et non pas à une autre.

—Je l'attends, répondit Delobelle en ramassant ses papiers.

Les lèvres pincées, il ajouta d'un air digne, mystérieux, toujours théâtral:

—C'est pour quelque chose de très important.

—Et moi aussi.... affirma M. Chèbe dont les trois cheveux se hérissèrent pareils à des lances de porc épic.

En même temps il vint s'asseoir sur le divan à côté de Delobelle, demanda comme lui une canette et deux verres; puis, les mains dans les poches, le dos au mur et carré sur sa base, il attendit. Ces deux verres vides à côté l'un de l'autre, destinés au même absent, avaient un air de défi.

Et Risler qui n'arrivait pas.

Les deux buveurs silencieux s'impatientaient, s'agitaient sur le divan, espérant toujours que l'un des deux se lasserait.

A la fin, leur mauvaise humeur déborda, et, naturellement, c'est le pauvre Risler qui reçut tout.

(*A continuer*).

Achetez votre charbon aux plus bas taux du marché, chez Hy. J. Montagnet 4 rue Carondelet.

No ... LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

AMERIQUE, Durand, mercredi, 10 octobre
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 17 octobre.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris)..........$100
Deuxième — — ....$ 65
Troisième — — ....$ 35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique* ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.
1 mai

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphia.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO.,
Au No 26 de la rue Carondelet.
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
28 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 11 Oct, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage—Cabine ....$50.
— Entrepont.......... 25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira de l'extrémité du Nouveau Bassin, au Lac, comme suit:

Les LUNDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du train du City Railroad partant, de la rue du Canal, à 7 heures et demie A. M.

Retour: il quittera Madisonville les LUNDIS, à 4 heures et demie A. M., les MARDIS et les VENDREDIS, à 7 heures et demie A. M.

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, Nouveau Bassin.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
Au No 20 de la rue de l'Union.
25sept—

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Depart les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F. Muse, Commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Packet pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 106 Commune et HITE & CARLIN, No 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
25sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départs tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la Côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

BIG SUNFLOWER,
A. P. Troundale, capitaine, J. P. Schmidt, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No 4 rue Tchoupitoulas.
7 sept—

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la Côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

BERTHA.
H. H. Broad, capitaine,
T. Jobin, commis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 81 rue Gravier, HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas, R. W. ADAMS, 21 Commercial Alley.
9 août—

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Lobdell Store, Baton Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,

OUACHITA BELLE,
J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 82 Gravier.
LORD & McPEAKE, 48 Camp.
Oct 4

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Dimanche et Mercredi.

Le bon bateau à vapeur
JOHN H. HANNA,
remplaçant le ST. JOHN.
J. P. McELROY, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS, et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, No de 22 rue Bienville.
29oct

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
18juillet—1an

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains..........$213,424
Pertes payées..........74,741
Bénéfice net..........68,435

A une élection qui ... eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin, John Henderson,
Thomas King, John G. Ryan,
Thos. Gilmore, W. J. Castell,
John T. Gibbons, Jas. A. Gardner,
William Hart, Emile Gauche,
Davis Jackson, John H. Hanna.
F. J. Gasquet.

Et, le 2 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 13 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 7½ pour cent sur les primes payées par les actionnaires ...ont fait, avec la réfaction (rebate), 20 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payés en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire
[illegible]

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos ...aux à raison de 10 ct ; la ...

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NILE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nile-Orléans	
Hannover..	12 sept.	environ	14 oct.
Frankfurt..	10 oct.	"	11 nov.
Hannover..	14 nov.	"	16 déc.
Frankfurt..	19 déc.	"	20 jan.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nile-Orléans;
Chambre......$150 en or. Entrepont......$35, n or
De la Nile-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$35 en or. Entrepont....$15 en

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nile-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
Ed. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
18 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quintera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nile-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
Surintendant.
2660—

Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Exprès........	7:45 A. M.	Exprès........	9.00 A. M.
Exprès........	5:00 P. M.	Exprès........	9:30 P. M.
Train d'agrément (Samedi seulement)	3:15 P. M	Train d'agrément (lundi seulement)	9:20 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.
J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. H. ROBINSON,
21 nov Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART		ARRIVE.	
Express........	7:45 A. M.	Express........	9:00 A. M.
Express........	5:00 P. M.	Express........	9:30 P. M.
Coast Train (Saturday only)	3:15 P. M.	Coast Train (Monday only)	9:20 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, st. Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent. 1erjuin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express No 1..5:30 P M	Express No 2..10:30 A M
Express No 3..6:45 A M	Express No 4.. 6:15 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours: les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nile-Orléans et McComb City partent de la Nile-Orléans à 2h.20m P M, le samedi, et à 7 h 30 m.le dimanche. Ils arrivent à 9 h 15 m A M et à 9 h 50 P M, le dimanche, et à 9 h 20 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & G. G. 14 jv.

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5:30 PM	Express No 2...10:30 AM
Express No 3...6:15 AM	Express No 4...6:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 2:20 PM Saturday, and 7:20 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:50 PM, Sunday, and 9:20 A M Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V. P & G. M. ja'y 14

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nile Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 9 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui l'expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDLEY,
Surintendant.

Pour fret et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.
17mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes,
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,—1 cent par once ou fraction d'once.

Etat de Situation
—DE LA—
BANQUE NATIONALE D'ETAT
A LA CLOTURE DES AFFAIRES.
Le 30 Juin 1877.

ACTIF.

Prêts à terme........		$1,048,025 44
Prêts sur demande........		219,610 57
Bons des Etats-Unis........		50,000 00
Autres Bons et valeurs........		114,381 97
Change domestique et étranger........		513,070 65
Immeubles........		151,562 25
Fonds d'amortissement cinq pour cent........		2,250 00
Monnaie de papier........	$679,013 00	
Espèces........	37,212 28	
Chèques sur les autres banques........	301,362 26	$1,017,588 64
		$3,106,990 45

PASSIF.

Capital actions........		$500,000 00
Fonds d'excédant........		25,000 00
Bénéfices indivis y compris le dividende de 4 pour cent........		44,923 13
Billets en circulation........		45,000 00
Dividendes impayés........		8,037 98
Dû aux déposants........	$1,967,875 74	
Dû à des Banques et banquiers éloignés........	146,604 60	$2,114,479 34
		$3,106,990 45

SAML. H. KENNEDY, Président.
HAR. L. C. DUPUY, Caissier.
0 octob—3t

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie..........$188,062 31
Primes maritimes.......... 29,318 95
Primes de rivières.......... 81,924 85 — $299,306 31

Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues.......... 228,285 15

Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:
Pertes d'incendie..$67,235 60
Pertes maritimes... 7,285 41
Pertes de rivières.. 25,610 20 — $100,131 21

Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc. $51,5.. 88
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc., 11,786 72 — $40,125 88—$140,257 07

Profits bruts.......... $87,978 0

Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'ac... suivant:
Billets à recevoir..........$65,648 38
Prêts sur bons et sur hypothèques.......... 55,942 33 — 24,501 70

Prêts remboursables sur demande..........$74, 15
Argent.......... 62,846 71 — $128,400 86

Bons de ville.......... 72,055 00
Actions de banque et autres.. 73,415 63
Propriétés foncières.......... 139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account.......... 83,415 94

Total de l'actif.......... $581,423 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19 jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams, Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Reuben G. Bush,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edward J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Bernheim, A. Levi,
Simon Forchetmer, Wm H. ...ews,
Jos. B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
R. B. Post, John V. Moore,
Edward Pilsbury, W. B. Conger,
Jno E. King, Henry M. Preston
J. J. Irby.
22 mai—

Onzième état annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company.

37..........Rue Carondelet..........37

Nile-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:
Sur risques d'incendie....$339,598 60
Sur risques de rivières.... 200,950 22
Sur risques de mer.......... 37,232 31— 67,767 19

En moins:
Primes non expirées, 1877.. 89,230 00
Primes remboursées.......... 9,457 27— 98,815 2

Montant net des primes.......... $468,951 92

Pertes payées, savoir:
Sur risques d'incendie..
  $109,277 27
  " " de rivières..
  104,689
  " " de mer....
  34,706 97— ...675 73
Réassurance.......... 31,194 03
Réfaction (rebate).......... 11,746 72
Taxes et licences de l'Etat et de la ville.......... 25,122 79
Bureau d'assureurs de la Nile.-Orléans.......... 3,822 60
Dépenses générales brutes.......... 39,849 44— 256,412 27

Balance.......... $112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus.......... 88,603 30 — $201,142 95

En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement.......... 100,000 00

Bénéfice net.......... $101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes.... 23,000 00

Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77.......... $78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse.......... $219,052 46
Comptes en voie de recouvrement.......... 21,114 11
Effets à recevoir, en garanties.......... 485,537 80
Effets à recevoir pour primes.......... 28,013 79
Actions de banques et autres actions.. 202,525 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons.. 168,122 22
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana.......... 5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association.......... 5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans.......... 2,500 00
Propriétés foncières.......... 77,010 21
$1,282,906 64

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nile-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:
John I. Noble, T. Lytt. Lyon,
John Caffe, Samuel H. Boyd,
Richard Milliken, Joseph McElroy,
J. L. Warren, W. J. Behan,
R. T. Buchner, S. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander, Wm. G. Black,
A. A. Yates, Charles Chaffe,
John I. Adams, L. C. Jurey,
Isaac Scherck, Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley, C. J. Leeds,
A. H. May, A. T. Janin,
S. H. Snowden, Jos. Bowling,
A. M. Bickham. 22 mai—1mois.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,
CAPITAL ACTIF,
A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..........$ 914,797 14
Propriétés foncières (valeur actuelle).......... 347,677 44
Dette suspendue (valeur actuelle).......... 155,916 64
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 80 c.).......... 120,000 00
Autres bons et actions.......... 41,494 94
Département des actions hypothécaires.......... 775,280 18
Change étranger et change américain.......... $627,262 73
Monnaie courante et espèces.......... 506,841 41 — 1,134,084 14 — $3,489,198 46

PASSIF

Dû aux déposants..........$1,941,229 28
Dû à des banques et à des banquiers.......... 131,355 52
Dividendes non payés.......... 914 06 — 1,322,498 8[?]

Profits et pertes..........$ 166,691 64
Capital.......... 1,500,000 00 — $1,666,691 64 — $3,489,198 46

JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque N... de l'Etat, au No 22 de la rue du Camp.
Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président.
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. B. FENNER, Avocat.
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS—
Cyrus Bussey, A. B. Wheelock,
W. C. Black, Scott McGehee,
Thomas A. Adams, Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy, Louis A. Wiltz,
J. R. Hood, A. ... Gomila,
Adam Thomson, W. B. Lyman,
... Chaffe, B. C. Palmer

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 34 Ex change Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and begs the continuance of the same.

HENRY T. DUFOUR,
No 56 Exchange Alley.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie..........$111,958 90
Reçu pour primes de rivière.......... 87,589 35
Reçu pour primes de mer.......... 18,604 66
Primes non expirées le 31 août 1875.......... 42,620 00 — $236,187

A déduire:
Primes non expirées le 31 août 1876..........40,000 00
Primes remboursées.......... 3,871 38 — 43,871 38

Montant net des primes.......... $192,326 ..

En moins:
Pertes par le feu....$22,132 87
Pertes sur les rivières.......... 25,840 88
Pertes sur mer.......... 2,526 73
Pertes non encore réglées.......... 5,000 00 — $55,499 88

Réassurances.......... 18,595 80
Réfaction (rebate) de 15 pour cent.......... 3,379 56
Taxes et licences.......... 6,000 25
Dépenses du bureau du Board des Assureurs.......... 20,187 26
Profits et Pertes.......... 5,462 77 — 56,626 53

En moins—l'intérêt 34,969 ... $81,855 94 $87,154 76
Bénéfice net.......... $55,121 53

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie..........$65,295 67
En caisse.......... 14,377 85
Primes en voie de recouvrement.......... 12,396 00
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc..........$72,208 78
En moins-la baisse des valeurs 15,000 00 — 57,208 78
Propriétés foncières.......... 5,000 00
Billets par actions.......... 121,936 85

Total..........$289,119 15

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nile-Orléans,
né, sous serment, pardevant moi, notaire pu ce 27 septembre 1876.
EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion ann... 26 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 2 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $15,000 pou le casuel.

DIRECTEURS.
A. J. Aiken, G. P. Harrison,
S. B. Autey, David Hadden,
Hugh Allison, M. Johnson,
Isaac Bloom, Robert L. Moore,
J. A. Braselman, H. J. Mullan,
W. T. Blakemore, John Myers,
E. B. Briggs, Edward Nalle,
Sam'l Boyd, M. Pfeifer,
C. H. C. Brown, Edward C. Payne,
John D. Cobb, Geo. W. Sentell,
J. K. Campbell, W. E. Thompson,
W. L. Cushing, Frederick Wing,
Temple S. Coons, C. W. Wood,
Benjamin Gerson, T. S. Waterman,
P. G. Gilbert, Lloyd R. Coleman,
J. Davidson Hill,
1er octobre—1an

The People's Insurance Company of New Orleans,

(La compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nile-Orléans,)

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET,

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.
Sur risques de l'incendie..........$33,753 10
Sur risques de rivières.......... 4,223 97
Sur risques de mer.......... 5,168 00

Total des primes..........$43,196 07
En moins—Primes remboursées.......... 667 18
$42,528 89
Profits et pertes.......... 13,123 78
$55,649 67
En moins—Primes non expirées.......... 10,090 34

Montant net des Primes reçues.......... $ 45,559 33

Pertes etc., payées dans la même période:
Sur risques d'incendie.......... $20,420 65
Sur risques de rivières.......... 1,002 71
Sur risques de mer.......... 1,228 27
Réfaction (rebate).......... 7,141 95
Réassurances.......... 2,412 32
Taxes.......... 2,928 53
Loyer.......... 1,100 00
Impressions, annonces, etc. 872 90
Bureau des Assureurs.......... 1,554 25
Dépenses etc, moins intérêt.......... 4,864 55
$ 43,124 22
Bénéfice net.......... $ 12,435 10

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Primes en voie de recouvrement.......... 7,822 80
Actions de Banques et autres actions.......... 56,721 05
Propriétés foncières.......... 13,941 95
Billets garantis.......... 8,494 96
Billets garantis par hypothèque.......... 12,015 16
Effets à recevoir à courte échéance.......... 5,108 19
Meubles de bureau et autres installations.......... 2,879 13
Compte suspendu.......... 1,711 40
En caisse.......... 9,630 98
Total de l'actif.......... $122,525 44

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST FRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
F. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nile-Orléans, le 10 juillet 1877.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire
Nile-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réfraction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes — dividende qui era payé à dater du 6 août 1877.

F. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
juillet—1m.

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nile-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.......... 1366 05½
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs.......... 3319 06
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.......... 6743 15
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la Société, du 21 août 1876 au 30 sept 1876.......... 269 74
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes.......... 112 94
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.......... 6006 66
Escompte de billets payés avant l'échéance.......... 365 06
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la Société 3418 34
Montant déduit d'installation 500 00
Commission.......... 342 00
Terrain No 8, montant perdu sur la vente.......... 62 20
do No 4, 262 92
Propriété foncière No 1, do.... 122 62
do 10, do.... 1009 38
do 12, do.... 244 24½
do 13, do.... 122 50
Annotation du contrat No 56 au bureau des hypothèques.... 3 00

13383 17½
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé.......... 1733 77½ — 14870 94½

L'actif de la Société est comme suit:
ACTIF.
Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur.......... 36651 9¼
Encaisse: Propriétés immobilières.......... 8644 78
Balance en banque.......... 27 18
Monnaie courante des Etats-Unis.......... 434 75
Divers débiteurs.......... 491 21
Installations.......... 379 50 — 46600 23¼

PASSIF
Actions payées en plein.......... 38000 00
Scrip.......... 3170 09
Dividende non réclamé.......... 308 95
Effets payables.......... 827 50
Divers créanciers.......... 479 56
Surplus de l'actif.......... 3815 77¼ — 46600 23¼

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR, Jr.,
Notaire Public.
17 oct—1m MarJs

Merchant's Mutual Insurance Company
OF NEW ORLEANS.

104..........CANAL STREET..........104

...ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—
On Fire Risk..........$361,296
On Marine Risks.......... 24,478
On River Risks.......... 25,667

Total Premiums.......... 411,440
Less Unearned Premiums.......... 118,115

Net Earned Premiums 31st May, 1877.. $298334 83

Losses paid:
On Fire Risks..........$117,967 9
On Marine Risks.......... 17,053 50
On River Risks.......... 3,596 77
Taxes and expenses, less int'rst 28,508 38
Reinsurances and return Premiums.......... 18,194 03 — 183,314 66

Profit.......... $110,020 16

The Company have the following assets—
Real Estate..........$289,079 49
City Bonds.......... 110,419 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds.......... 159,235 56
Notes secured by mortgage.......... 214,042 66
Notes secured by pledge.......... 42,307
Bills receivable.......... 75,184
Premium in course of collection.......... 49,587
Cash on hand.......... 77,607
1,028,344 22

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of th Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.
P. MASPERO, E. TOBY,
S. Z. RELF, D. FATJO,
HY. BEEBE, P. FOURCHY,
M. W. SMITH, J. J. FERNAN
D. A. CHAFFRAIX, J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE.
8 juin

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 162 rue du Canal.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 15 Janvier 1877.

Conformément à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nile-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1876.

Primes sur les risques de feu..........$328,960 08
Primes sur les risques de mer.......... 82,479 76
Primes sur les risques de rivières.......... 29,696 98

Total des Primes..........$441,116 77
En moins:
Primes sur risques non expirés..........$107,978 06
Primes remboursées.......... 1,292 82 — 109,270

Primes nettes acquises..........$331,84

A ajouter:
Intérêts.......... 8,466 51
Profits et pertes.......... 6,076 09 — 15,351

Pertes payées
Sur les risques du feu..........$ 97,741 74
Sur les risques de mer.......... 22,022 26
Sur les risques de rivière.......... 18,896 19
Pertes en litige.......... 8,145 24
Pertes non ajustées et ajustées et non échues.......... 43,455 88 — 182,312 44
Réassurances.......... 15,066 2
Réfaction (rebate).......... 26,3
Commissions d'agences.......... 25,891
Dépenses d'agences.......... 4,505 01
Taxes et licences.......... 7,857 56
Dépenses de bureau.......... 27,008 55
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c..........6,829 61 — 295,309 1

Bénéfice net..........$ 22,095

ACTIF.
Dépôt au Germania National Bank..........$ 47,587
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat.......... 22,075
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe.......... 21,86
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association $350,382 94, évalués à.......... 85,297
Effets à recevoir pour primes
Prêts sur hypothèques.......... 132,994
Prêts sur nantissements.......... 14,905
Effets à recevoir.......... 17,311 55
Bons.......... 88,213 08
Actions.......... 28,137 9
Primes en voie de recouvrement.......... 42,014 93
Propriétés foncières.......... 74,383 5
Dû par divers.......... 5,454 17
Bons des Etats-Unis.......... 19,925 00

Total..........$532,217

PASSIF
Capital payé en plein (actions de $20).......... $295,650 00
Effets à payer.......... 12,686 65
Dividendes non réclamés.......... 1,302 90
Primes sur risques non expirés.......... 107,978 06
Pertes non réglées.......... 51,601 18
Dû à divers.......... 5,817 36
Fonds de réserve.......... 18,894 05 — 500,31

Surplus..........$32,008 9

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nile Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $20 par actions.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—
A J GOMILA, PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM, E M SCOTT,
J B CAMORS, HENRY NORMAN,
I K SMALL, WM A BELL,
J PLAISENT, JOHN DYMOND,
L J WEBSTER, M MUSSON.
17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:
Primes d'incendie..........$70,960 15
Primes de rivières.......... 11,883 85
Primes de mer.......... 5,272 43
$88,095 93
Moins rimes rendues.......... 781 95
$87,353 98

Pertes payées pendant l'année:
Pertes de feu..........$33,029 82
Pertes de rivières.......... 7,190 64
Pertes maritimes.......... 8,575 49
$48,795 75
Réassurances.......... 2,507 84
Loyer.......... 1,500 00
Taxes.......... 810 00
Escompte (Rebate).......... 5,877 26
Dépenses, moins escompte et intérêt.......... 10,786 66
Réservé pour risques non terminés.......... 15,000 00
$83,577 56

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par nantissement..........$9,253 ..
Prêts garantis par hypothèque.......... 16,350 0.
Billets à recevoir pour primes.......... 5,929 26
Stock, bons et autres effets.......... 144,371 74
Propriété foncière.......... 11,287 30
Primes en voie de collection.......... 16,407 06
Argent en caisse.......... 6,224 05
$214,202 79

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans,
Signé et juré devant moi, ce 14me jour de mai 1877.
JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—
J. MAIGNAN, H. GALLY,
J. BONNECAZE, J. BAYLE,
E. SALOY, A. E. BROUSSEAU,
H. LAMARRE, L. D. SARPY,
A. CHIAPELLA.
14mai—a.m. 11 p.sem

Hibernia National Bank.—Nile-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourchy et E. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart Adam Thomson ont été nommés pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS, JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE, P. IRWIN,
ANDREW STEWART, THOS. SMITH,
ADAM THOMSON,
JOHN G. RYAN

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73, CHARTRES

Rates of subscription—Daily, per annum, ...vance, $16; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $5; half-yearly $2 50; quarterly, $1 25. Single copy, 10 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers,
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON. KNICKERBOCKER.

The Steamship
KNICKERBOCKER,
Kemble commander

will leave her wharf, foot of Toulouse street

Thursday, Oct., 11 at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage — 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
41 Carondelet Street.
my 4—1y

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement affairs of the Company on the 30th April 18..

Fire premiums..........$188,066 51
Marine premiums.......... 29,315 95
River premiums.......... 81,924 85 — $ 2..

Earned premiums, less re-insurance and return premiums.......... 2..

Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:
Fire losses..........$67,235 60
Marine losses.......... 7,285 41
River losses.......... 25,610 20 — $100,131

Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c. $51,897 58
Less rents, salvage savings, etc.......... 11766 72 — $40,125 ... $14

Gross profits.......... $ 87,978

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets.

The Company have the following assets—
Bills receivable..........$65,64838
Loans on Bond and Mortgage 55,942 32 — $ 24,501 70
Loan on Call..........$74,554 15
Cash.......... 62,846 71 — $ 128,400 86
City Bonds.......... 72,055 00
Bank and other Stocks.......... 83,415 63
Real Estate.......... 139,544 66
Premiums in Course of collection and Suspense Account.......... 83,415 94

Total asset.......... $581,423 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams, Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Reuben G. Bush,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edw'd J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levy,
Simon Forchetmer, Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
R. B. Post, John V. Moore,
Edw'd Pilsbury, W. B. Conger,
Jno. E. King, Henry M. Preston.
J. J. Irby.
22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,
Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums.......... $335,379 12
Marine premiums.......... 68,924 91
River premiums.......... 25,230 56

Total amount of premiums..........$429,534 59
Less unearned and return premiums.......... 96,752 94

Net earned premiums..........$332,781 65
Add interest and discount.......... 24,647 27
$356,428 93

Deduct—
Fire losses..........$99,452 74
Marine losses.......... 62,162 90
River losses.......... 24,746 80

Net losses..........$186,362 44
Reinsurances.......... 15,387 03
Rebate.......... 45,452 15
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes.......... 53,820 30 — 117,909 68
$204,272 98

Reserve for unsettled claims.......... 25,000 00
$229,272

Net profits for 1876.......... $29,156 98

ASSETS OF THE COMPANY
Valued at their cash mar..t value
Real estate..........$116,162 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks.......... 158,209 9
Bills receivable, (premiums).......... 11,758 24
First mortgage notes and pledge notes.......... 126,760 06
Cash in bank.......... 26,975 89
Premiums in course of collection.......... 47,258 95
Amounts due by insurance companies.......... 3,207 23
$574,418 68

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHRIEBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.
January 18, 1877

DIRECTORS:
Ernest Merilh, H. Gally,
Charles Lafitte, Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt, Jules Aldigé,
Charles J. Leeds, W. A. Bell,
D. Fatjo, Pierre Pouts,
A. Schrieber, J. Tuyes.
jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..........$ 773,841 11
Actions, bons et hypothèques.......... 236,104 09
Propriétés foncières.......... 52,000 0
Caveaux des safe deposits.......... 50,000 00
Dépenses et taxes payées.......... 6,220 09
Dû par des banques et des banquiers éloignés.......... 4,740 73
Change américain.......... 64,655 82
Echange pour le Clearing House.......... $81,594 22
Or.......... 11,154 86
Papier-monnaie.......... 122,111 59 — 214,860 67
1,411,345 66

PASSIF.

Capital nouveau.......... $250,000
do ancien.......... 150,000 — 250,000 00
Surplus.......... 10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés.......... 26,248 38
Dû à des banques et des banquiers éloignés.......... 53,994

Dépôts individuels (département des billets payables sur demande).......... $445,593
do (département des épargnes).......... 354,776 90
Certificats dits time certificates.......... ...451 60 — 781,327

1,411,345 6

J certifie que le tableau qui précède est exact.
J. H. WALTON, Caissier.

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée ... 1876.

En caisse le 10 juin 1875..........$2,779 11
Reçu dans l'année, pour 1,704
" " pour 15
" " pour ...... les dépôts.......... 123 1
$4,621 38

—Déboursements dans la même période.—
Secours aux malades..........$ 111
Salaire du portier.......... 27 50
Frais d'impression.......... 32
Commission du percepteur.......... 16
Comptes de gaz, &c..........
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel..........$500 67
Et un depuis.......... 567 52 1,157 ...
En caisse actuellement.......... $2,596 64

Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1873) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts..........$10,415 25

Et avons payé pour loyer de la salle, la première année.......... $549
Pour le mobilier.......... 358 65
... impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c.......... 276 93
1,825 55 10,415 25 1,284 ..

Payé pour secours aux malades.......... 738
Payé à la mort de membres.......... 4,859 20 7,522 78
$2,890 46

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1876.......... 54
Admis depuis lors.......... 5
57 membres.

Démissionnaires.......... 1
Morts..........
Expulsé.......... 1 7

Actuellement sur la liste.......... 50 membres.

—OFFICIERS—
AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président.
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.

Conseil d'administration:
EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. B. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU.
13juin—1t

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.......... $1,771 94
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.......... 1,845
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875..........$1,496 ..
Escompte billets payés avant l'échéance.......... .. 7 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière..........

Bénéfice net..........

L'actif:
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur..........
Propriétés foncières..........
Comptant: A la banque nationale de l'Etat..........$1,621
Currency des Etats-Unis..........
Effets à recevoir..........
Divers débiteurs..........
Installations..........
Intérêt courant..........

Actions payées en plein..........
Actions payées en partie..........
Scrip..........
Dividende No 1 non-réclamé..........
Effets à payer..........
Divers créanciers..........
Surplus de l'actif.......... 16,476

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce ... octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR.
11 oct—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale:
Primes reçues..........
Pertes par incendies sur mer et rivières payées..........$54,097 ..
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc..........
131,52.
Total de l'actif..........

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt
M. A. Baumgartner, Th. Lilienthal, E. Sieg,
..., F. J. Del Bondio, O. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Hicks, S. I. Nabis,
J. M. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
K. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Reder,
R. Wildermann

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE..........$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt..........$ 407,955 ..
Pertes, dépenses, taxes, etc.$ 277,207 ..
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent 59,547 .. $336,755 41

Bénéfice net..........$ 71,203 ..

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir..........$298,539 73
Moaisse et primes en devoir recouvrement.......... 186,696 48
$585,236 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 52 de la rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.
JNO. G. GAINES, JAMES I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, D. A. CHAFFRAIX
R. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, L. ALCUS,
CHAS MACREADY, ...
W. B. SEYMOUR, ...
JESSE K. FLOWER, ...
J. WEIS, ...
R. W. TAYLOR, ...
D. MORIS, ...

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le ... octobre 1873.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars.

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:
En caisse.......... ..
En banque..........

Reconnaissances:
Un billet dû à la Société..........
Quotités dues jusqu'au 1er avril..........
Propriété du tombeau et immobilier.......... 650 00

Total.......... $1,785 ..

Etat actuel de la Société:—Membres actifs, 34—Membres honoraires, 34—Rayés 10—Décédés 3.

Officiers pour l'an 1877.
Président—PAUL ROQUES,
Vice-Président—M. PIZZINI,
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE.
Assistant-secrétaire—LEON PETIT.
Trésorier—M. VANDERBANK.
Par ordre du Président:
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société, conformément à sa constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président café Conti et Rampart.